



**ACADÉMIE
DE DIJON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de Côte-d'Or

Pôle des unités d'enseignement de la Côte-d'Or

Référence de l'arrêté :
arr. n° CS – 2023-03

ARRÊTÉ

portant modification de la carte scolaire
dans l'enseignement du premier degré public de Côte-d'Or
pour l'année scolaire 2023-2024

La directrice académique des services de l'éducation nationale,
directrice des services départementaux de l'éducation nationale de la Côte-d'Or

- VU** la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État,
- VU** le code de l'éducation, notamment les articles D211-9 et R235-11,
- VU** le décret 2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique,
- VU** l'avis des comités sociaux d'administration académiques du 20 janvier 2023 et 2 février 2023 fixant les moyens d'enseignement du 1^{er} degré du département de la Côte-d'Or au titre de l'année scolaire 2023-2024,
- VU** l'avis des maires concernés,
- LES** comités sociaux d'administration départementaux réunis les 23 et 30 janvier 2023,
- LE** conseil départemental de l'éducation nationale réuni le 1^{er} février 2023,
- LES** comités sociaux d'administration départementaux réunis les 15 et 22 juin 2023,
- LES** comités sociaux d'administration départementaux réunis le 29 août et 5 septembre 2023.

ARRÊTE :

TITRE I : IMPLANTATIONS D'EMPLOIS

ARTICLE 1 les emplois suivants sont attribués à compter du 1^{er} septembre 2023 à titre provisoire pour l'année scolaire 2023-2024 :

DC	0210127Z	E.M.	DIJON CHAMPOLLION	8 ^{ème} classe ordinaire
DO	0211969B	E.M.	DIJON PETIT CITEAUX	3 ^{ème} classe ordinaire
DC	0211884J	E.E.	DIJON MONTS DE VIGNES	9 ^{ème} classe ordinaire
DC	0210104Z	E.M.	DIJON VALENDONS	4 ^{ème} classe ordinaire
DS	0210950U	E.E.	GENLIS JULES FERRY	6 ^{ème} classe ordinaire
CHA	0211994D	E.E.	MONTBARD PAUL LANGEVIN	10 ^{ème} classe ordinaire
DN	0211589N	E.E.	TALANT ELSA TRIOLET	7 ^{ème} classe ordinaire

TITRE II : MESURE ADMINISTRATIVE

ARTICLE 2 troubles du spectre autistique :

- Un professeur ressource des troubles neuro-développement (TND).

ARTICLE 3 Transformation de support :

0211994D	ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE PAUL LANGEVIN MONTBARD	Transformation d'un dispositif CE1 en un poste élémentaire
----------	--	--

ARTICLE 4 Au regard des évolutions des effectifs prévisionnels et des inscriptions définitives d'élèves, des ajustements (ouvertures provisoires) pourront être réalisés.

ARTICLE 5 La secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Côte-d'Or est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Côte-d'Or.

Dijon, le 6 septembre 2023
La directrice académique des services de
l'éducation nationale, directrice des services
départementaux de l'éducation nationale de la
Côte-d'Or, par intérim,



Colette Jehanno